



SMU / TP

Envoyé en préfecture le 09/08/2021
Reçu en préfecture le 09/08/2021
Affiché le
ID : 017-211704150-20210809-21_218-AU

Berger Levrault

DÉCISION N°21-218

TARIFS STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Le Maire de la Ville de Saintes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°2020-29 du Conseil municipal du 15 Juillet 2020, transmise en Sous-préfecture le 22 Juillet 2020, portant délégation de pouvoirs donnée au Maire par le Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales, pour fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal – faire évoluer les tarifs existants dans une limite inférieure ou égale à 10% (par an), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ,

Vu la délibération n°2017-154 du Conseil municipal du 17 novembre 2017 relative à la mise en place de la dépenalisation du stationnement payant et de la fixation du montant de la redevance et modalités de gestion,

Vu la délibération n°2018-111 du Conseil municipal du 26 septembre 2018 relative à la modification de la durée du stationnement payant,

Vu la délibération n°2021-55 du Conseil municipal du 12 juillet 2021 relative au stationnement payant sur la Ville de Saintes et à la création de nouveaux abonnements professionnels,

Vu l'arrêté municipal n°21-2257 du 09/08/2021 portant réglementation permanente du stationnement payant de surface sur la ville de Saintes,

Considérant la nécessité d'exposer les différents tarifs applicables au stationnement payant de surface dans un soucis de transparence auprès des usagers,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'appliquer la grille tarifaire du stationnement payant de surface ci-annexée.

Les recettes liées aux tarifs ci-annexés seront affectées au Budget Principal – Chapitre 73 – Nature 7337-fonction 822-SMU.

ARTICLE 2 :

La présente décision est publiée au registre des décisions. Ainsi qu'au Recueil des Actes Administratifs de la commune.



Envoyé en préfecture le 09/08/2021

Reçu en préfecture le 09/08/2021

Affiché le

Berger
Levraud

ID : 017-211704150-20210809-21_218-AU

ARTICLE 3 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Ville, le comptable public assignataire de Saintes Banlieue et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **09 AOUT 2021**
et de sa publication le **09 AOUT 2021**

Fait à Saintes, le **09 AOUT 2021**

Le Maire,



Bruno DRAPRON



TARIFS STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE

Décision n° 21-218

HORAIRES

Payant du Lundi au Vendredi 9h00-12h00 / 14h00 - 18h00.

1er Stationnement	
Montant	Durée
0,00 €	00:30:00
0,50 €	01:00:00
1,50 €	01:30:00
2,50 €	02:00:00
3,00 €	02:30:00
4,00 €	03:00:00
FPS (30€)	03:01:00

Si retour dans la journée	
Montant	Durée
0,50 €	00:30:00
1,00 €	01:00:00
2,00 €	01:30:00
3,00 €	02:00:00
3,50 €	02:30:00
4,50 €	03:00:00
FPS (30€)	03:01:00

Samedi 9h-12h

Matin	
Montant	Durée
Gratuit	00:30:00
Gratuit	01:00:00
1,00 €	01:30:00
2,50 €	02:00:00
3,00 €	02:30:00
4,00 €	03:00:00
FPS (30€)	03:01:00

ABONNEMENTS

Abonné Résident	
Montant	Durée
5,00 €	Hebdomadaire
15,00 €	Mensuel
30,00 €	Bi-mensuel
45,00 €	Trimestriel
90,00 €	Semestriel
180,00 €	Annuel

Abonné Professionnel	
Montant	Durée
10,00 €	Hebdomadaire
30,00 €	Mensuel
90,00 €	Trimestriel
180,00 €	Semestriel
360,00 €	Annuel

Abonné Intervention à Domicile	
Montant	Durée
250,00 €	Annuel